

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1263

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 19 avril 2021, le Règlement numéro 1263 *décrétant une dépense et un emprunt de 472 000 \$ pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoires isolant autonome.*

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1263 le 5 juillet 2021.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1263 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 6^e jour du mois de juillet deux mille vingt et un.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate